

AVIS D'ECHEANCE décembre 2018

soie de loyer (ou indemnité d'occupation) pour le mois précédent, si le solde à la date d'édition n'est pas supérieur à zéro.

Période du 01/12/2018 au 31/12/2018

STRASBOURG, le 21/12/2018



Contact : AGENCE DE BISCHHEIM
Gardien : BERTRAND BRETRAND
Local : 9999.99.99.9999

OPUS 67 - Type Doc : POST - N° Page(s) : 1/1 - N° Avis : 1

M DUPONT DUPOND
1 RUE DE L'ADRESSE
67000 VILLE

Coordonnées de contact

Vos coordonnées

Vos références à nous communiquer à chaque demande

Détail des éléments quittancés

Total dû pour le mois

TIP à renvoyer signé

Cette zone peut varier selon votre mode de règlement habituel

Période quittancée

N° de TVA intra-communautaire : FR 54 484 950 738
03 86 27 83 00

Point de contact : AGENCE DE BISCHHEIM
0300000000

REFERENCES

A rappeler dans toute correspondance

N° Compte locataire: 12345
Local n° : 9999.99.99.9999
Facture n° : 00000001 au 31/12/2018
Gardien n° : 00000001

REFERENCES MANDAT COMPTE

00001 - 0001 - 31/12/2018

A rappeler dans le MANDAT COMPTE

DETAIL DE L'ECHEANCE	Taxes	Votre Faveur	Notre Faveur
LOYER DU LOGEMENT OU IO (1)			100,00€
N°: 0001.02.05.1121 - LM : 355,50€/2)			
REDUCTION LOYER SOLIDARITE			
ACCOMPTE SUR CHARGES		20,36€	
CABLAGE TELEVISION		4,43€	
CONTRAT MULTISERVICES		9,12€	
AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT		-30,00€	
Plan du 01.12.2018 au 31.12.2018			9,77€

Si vous êtes équipés de compteurs, la société OCEA interviendra au cours du 1er semestre 2019 pour procéder à leur remplacement. Vous serez informés du jour et de la tranche horaire de l'intervention.
Information diverses : OPUS 67 vous informe

(1) IO = Indemnité d'Occupation
(2) LM = Loyer Maximal

Informations diverses

SITUATION DE VOTRE COMPTE

OPERATION	DEBIT	CREDIT
Solde au 30/11/2018	113,68€	
CDC VIREMENTS UDAF		-72,00€
TOTAL	113,68€	-72,00€
Solde antérieur au 21/12/2018	40,78€	

Solde de votre compte locataire. A régler en plus du loyer si > 0€

Si votre solde antérieur fait apparaître un montant au crédit, ce dernier sera à déduire de votre prochain paiement ou sera déduit du prochain prélèvement.
TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT N°00100587823, A DETACHER, DATER, ET SIGNER DANS LA PARTIE GRISEE, AINSERER DANS L'ENVELOPPE JOINTE.

MODALITE DE PAIEMENT AU VERSO

IBAN : FR76 2004 1000 0101 2345 6202 068
ICS : FRXX TIP 001234
RUM : TIF009999407701439792432889480324

M DUPONT DUPOND
1, rue de l'adresse
67000 VILLE

Montant : 113,68€

Date, lieu et signature

TIP SEPA



OPUS 67 CMTO
87082 LIMOGES CEDEX 9

code Eficash

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Opus 67 à effectuer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions d'Opus 67. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions prévues dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement récurrent. Vos droits et obligations au présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature peut autoriser le paiement à débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

328894803344

M DUPONT DUPOND

20041000010123456202068

009999004143

38407701439792432889480324981851

11368

L'indemnité d'occupation : IO

Elle ne s'applique que dans quelques cas particuliers suite à une procédure contentieuse.

Loyer Maximal : LM

C'est la mention, à titre indicatif, du loyer maximal qu'OPUS67 pourrait demander pour votre logement.

Réduction de loyer solidarité : RLS

La réduction de loyer de solidarité (RLS) est une nouvelle mesure décidée par les pouvoirs publics en faveur des familles les plus modestes, logées dans le parc locatif social. Pour plus d'informations, merci de vous adresser à votre CAF en charge de la gestion.

Surloyer d'occupation sociale SLS:

Un supplément de loyer de solidarité (SLS) peut vous être demandé si vos revenus excèdent les plafonds de ressources exigés pour l'attribution d'un logement social.

Acomptes sur charges :

C'est une avance versée à OPUS67 pour couvrir les dépenses qui vous seront affectées lors du décompte annuel des charges. Ce montant est amené à varier au moins une fois par an selon les contrats en place et / ou vos consommations.

Câblage télévision :

Il s'agit de l'abonnement négocié pour vous fournir un service d'information minimum (réseau internet, téléphonie, télévision).

Contrat multiservice :

C'est votre participation au service multiservice disponible 7 jours sur 7 pour effectuer vos dépannages (sanitaires, électriques...).

Aide personnalisée au logement :

Le montant alloué par la CAF en fonction du loyer et de vos revenus.